



Charpentes industrielles

Publication du DTU 31.3 révisé

Le Document Technique Unifié « *Charpentes en bois assemblées par connecteurs métalliques ou goussets* » a fait l'objet d'une importante révision, à laquelle le Syndicat National des Fabricants de Structures et Charpentes Industrialisées en Bois a participé activement. La version révisée a été publiée par l'AFNOR en janvier 2012.

Partie prenante, par essence, de la transcription en droit français des règles européennes liées à la fermette, le SCIBO doit désormais accompagner l'ensemble de la profession dans l'intégration de cette révision du DTU 31.3.

Bertrand MINOT, Groupe MINOT, Président du SCIBO

DTU 31.3 révisé... Pourquoi ?

La version précédente du DTU 31.3, définissant le cadre de mise en oeuvre des charpentes fermettes, datait de 1995. Evolutions en général et harmonisation européenne en particulier ont donc obligé à une nécessaire réflexion sur ces textes techniques, de sorte que le DTU reste en phase avec la réalité. La rédaction, assurée par le Bureau de Normalisation du Bois et de l'Ameublement (BNBA) et financée par le CODIFAB, a réclamé trois années de travail. Le SCIBO, et à travers lui la profession tout entière, s'est très fortement impliqué dans ces travaux, en assumant, notamment, la présidence de la Commission de Normalisation et la rédaction des textes.

► [Liste des fabricants de charpentes industrielles en bois, adhérentes du SCIBO, qui ont anticipé et d'ores et déjà intégré ce nouveau référentiel, disponible sur \[www.charpente-industrielle.fr\]\(http://www.charpente-industrielle.fr\)](#)

DTU 31.3 révisé... Comment ?

Le DTU 31.3 a, de fait, subi des évolutions d'importance. Sur la forme, ce texte répond dorénavant au format CG-Norbat et est organisé selon les thèmes suivants :

- Partie 1-1 : Cahier des clauses techniques (mise en oeuvre)
- Partie 1-2 : Critères généraux de choix des matériaux
- Partie 2 : Cahier des clauses administratives spéciales
- Partie 3 : Règles de conception

Sur le fond, le DTU révisé a bénéficié d'un grand nombre de modifications, dans le sens de la qualité des ouvrages et en vue de se rapprocher des réalités de terrain, par exemple :

- Conception : précisions techniques nécessaires à un dimensionnement aux Eurocodes 5 (même si une annexe C maintient la possibilité de calcul suivant les anciennes règles)
- Mise en oeuvre : clarification de méthode de stabilisation
- Choix des matériaux : officialisation de l'usage de BMR, BL et LVL

► [Pour connaître le détail du contenu du DTU 31.3 révisé et ses évolutions, contactez le SCIBO.](#)

Profitant d'un premier travail réalisé par le SCIBO lors de la rédaction des guides AQCEN, la commission s'est évertuée à étoffer techniquement ce DTU pour répondre aux besoins de la profession, tout en restant dans le cadre fixé par la CG-Norbat.

Jean-Luc ZINS, entreprise Martin Charpentes, Président de la Commission DTU 31.3

contact
SCIBO

Syndicat National des Fabricants
de Structures et Charpentes Industrialisées en Bois
6 av. de Saint Mandé - 75012 Paris
Tél. : 01 43 45 53 43
Site Web : www.charpente-industrielle.fr